

**Antoine FENOUILLET dit Léon,  
Pharmacien de la rue du Pont  
(1821 – 1896)**

A. JEANJEAN

Au cours des années 1999 – 2000, j'ai eu le plaisir de rencontrer plusieurs fois et d'échanger de la correspondance avec maître Marcel Fenouillet<sup>43</sup>, avocat honoraire, demeurant à Pujaut

---

<sup>43</sup> Marcel Fenouillet est né le 24 octobre 1920 à Alger dans la clinique « *des Orangers* » qui venait d'être créée par sa mère et son père Jean, chirurgien. Elève à l'école de Bône, c'est au collège Ste Barbe à Paris qu'il passe le Bac. Son père et son oncle mobilisés en 1939, il doit revenir à la ferme qui compte 110ha de vignes, 50ha d'orangers, 100ha de terres à céréales, 70 chevaux, une centaine d'ouvriers. Il est d'ailleurs un cavalier de très haut niveau. En mars 1940, il s'engage dans la cavalerie où il est instructeur.

Son père décédé en juillet 1940, Marcel reprend des études de droit à Alger. Mais l'armée « *d'Afrique* » est réorganisée par Weygand ; il est incorporé à Cherchell et rejoint la frontière tunisienne. Il va suivre les campagnes de l'Armée d'Afrique en Corse, l'île d'Elbe, débarque à Cogolin, arrive à Belfort, Besançon, participe à la bataille des Vosges au cours de laquelle il a les deux pieds gelés.

Démobilisé avec le grade de lieutenant le 30 août 1945, il reprend ses études de droit à Alger où il obtient sa licence et un diplôme de droit musulman et de législation

dans le Gard. Descendant de vieilles familles sommiéroises il a effectué des recherches sur leur histoire. Il m'a communiqué des documents précieux, m'autorisant à les utiliser si l'occasion s'en présentait. SSH travaille actuellement sur le XIX<sup>ème</sup> siècle. J'ai donc pensé qu'il était bon de montrer l'ascension sociale et voire le déclin d'une famille bourgeoise, protestante, affairiste, importante, de l'époque. C'est aussi un témoignage incontestable sur l'intolérance religieuse qui existait alors à Sommières.

Je remercie vivement Me Marcel Fenouillet et son épouse pour l'aide qu'ils m'ont fort aimablement apportée.

Antoine FENOUILLET est né à Pignan (Hérault) le 11 février 1821. Louis XVIII est « *Roi des Français* » depuis 1814 ; la famille Fenouillet, bien que protestante et républicaine, s'accommode bien de la royauté. Il est le cadet des trois fils de Air<sup>44</sup> Fenouillet et de Suzanne Saltet dont la mère était née Catherine Fenouillet.

Sa mère décède alors qu'il est à peine âgé de quatorze ans ; son frère aîné Jean en a dix-sept, quant au plus jeune Isaac, il en a neuf.

En 1841, alors qu'il est à peine âgé de 20 ans, son père

---

algérienne.

Il se marie le 29 décembre 1947 avec Simone ; ils auront trois enfants. Il s'installe à Bône comme avocat, où il devient président de la Société des concours hippiques.

Avec sa famille il gagne la métropole en 1962 et se fixe à Avignon ; il décide de mettre toutes ses forces dans la bataille pour la reconnaissance du préjudice qu'ont subi ses compatriotes Français et Harkis.

Président de la section ANFANOMA (Association Nationale des Français d'Afrique du Nord, d'Outre-Mer et leurs Amis), il est membre éminent du Conseil national.

Cet humaniste, Officier de l'Ordre national du Mérite, membre d' l'Académie du Vaucluse, conseiller municipal à Avignon, décède le 29 mars 2009 à Pujaut ; il a été inhumé à Sommières, dans le caveau familial le 2 avril 2009.

<sup>44</sup> Voir le Bulletin n° 19. Les prénoms révolutionnaires.

décède dans sa 47<sup>ème</sup> année. Son aîné s'est déjà marié et la situation financière du père André Air Fenouillet n'est alors guère brillante. Les trois enfants héritent d'une maison à Pignan, et d'une pièce de terre comprenant une vigne et une olivette. Ces biens vont être gérés par le frère aîné et la grand-mère en attendant la majorité d'Isaac.

Afin de poursuivre des études de pharmacie à Montpellier, il lui faut trouver de l'argent. Il emprunte donc 2 000 F à Ulysse Castan, lui-même pharmacien en cette ville et chez qui il a probablement été en stage. Mais Castan prend ses précautions. Le 6 juin 1842, Me Grasset, notaire à Montpellier, établit un acte aux termes duquel ce prêt est remboursable en quatre ans et porteur d'intérêts à 5% l'an. Il est garanti par une hypothèque sur les immeubles qu'Antoine possède en indivision avec ses frères par voie d'héritage, surtout par la caution hypothécaire de sa grand-mère maternelle Catherine Fenouillet, épouse Saltet et enfin par la caution hypothécaire de Jean, son frère aîné.

L'ensemble des cautions porte sur une maison et une pièce de terre appartenant à Jean, sur l'usufruit de deux maisons et de plusieurs pièces de terre, champs, vignes, olivettes appartenant à Catherine Saltet.

Suivant acte de Me Grasset, il est constaté qu'Antoine a remboursé le 8 juin 1846 le prêt qui lui a été consenti par Ulysse Castan. C'est là ce moment que les trois frères font établir par Me Marsal un partage provisionnel des biens dont ils doivent hériter. Comme Jean, l'aîné, s'est vu attribuer en avancement d'hoirie des terres qu'il cultivait au moment de son mariage, il renonce à la succession au profit de ses deux frères. Le plus jeune, Isaac est majeur le 7 décembre 1847 ; le 14 il ratifie par devant notaire le partage provisionnel qui a été précédemment établi.

Par ailleurs, Catherine Fenouillet épouse Saltet, la grand-mère, a fait une donation-partage au profit de des six petits

enfants (dont Antoine), avec réserve d'usufruit ; mais elle abandonne cet usufruit sur tous ses biens, sauf sur la maison qu'elle occupe, faubourg du chemin de Montpellier. Cette maison a été attribuée à Antoine dans l'acte de partage provisionnel. En contrepartie de cet abandon d'usufruit, l'ensemble de ses petits-enfants s'engage à lui verser une rente annuelle et viagère de 400 F.

Le 22 octobre 1849, le jury du Gard de la faculté de Montpellier délivre à Antoine le titre de « *Pharmacien* ». Il a vingt-huit ans et son installation à Sommières est certainement déjà prévue.



Amusement d'étudiant en pharmacie  
(Collection A. Jeanjean)

En effet, en 1846, son jeune frère Isaac, âgé d'environ vingt ans, a épousé une jeune sommiéroise, Clémentine, fille de Rebuffat, menuisier de son état, et de Marie Cabanis. La sœur de

Clémentine, Philippine, est promise à Jean Fenouillet, non pas le frère aîné d'Antoine, mais un cousin, fils de Guillaume Fenouillet cadet, frère d'André Air Fenouillet.

Enfin, dans la famille de Marie Cabanis, se trouve une petite fille de Françoise Cabanis, la grand-mère, Jeanne Clarisse Isaure Nouguié, fille d'un commerçant aisé de Sommières dont Antoine fait alors la connaissance.

Un mois avant d'avoir son titre, Antoine apprend qu'un fonds de pharmacie est à vendre à Sommières, rue du Pont ; il se porte acquéreur. Le propriétaire, Auguste Vialla, en veut 3 000 F, « *meubles, marchandises, achalandage, pots et alambics* » payés comptant. Il obtient d'occuper gratuitement le local de la pharmacie pendant six mois à compter de la signature de l'acte de vente reçu par Me Albaret notaire à Sommières, le six septembre 1849.

Sans doute avait-il l'intention d'épouser Isaure Nouguié, alors âgée de dix-neuf ans ?

Certainement, car trois mois après, le onze janvier 1850, le père d'Isaure et Antoine signent le contrat de mariage chez Me Albaret. Les époux adoptent le régime dotal, Isaure reçoit en dot 500F de dorures, une pension annuelle de 500F versée par son père à compter du jour de son mariage.

Par ailleurs Antoine propose à son frère aîné Jean, de lui vendre la maison de Pignan, maison héritée de son aïeul maternel Antoine Saltet et dont il est devenu seul propriétaire à la suite de l'acte de partage de janvier 1846. Il la lui cède pour le prix de 3 000F le 6 octobre 1850, ce qui correspond au prix d'achat de l'officine de pharmacie.

Le voilà donc prêt à entrer dans la seconde moitié du XVIIIème siècle avec le titre de pharmacien, propriétaire d'une pharmacie en plein cœur de Sommières, à l'angle de la rue du Pont, en face de la mairie, sans dettes, tout en bénéficiant de

l'appui de ses frères, de son cousin, déjà installés à Sommières, artisans menuisiers et tonneliers, des familles Rebuffat, Cabanis, Nouguiet et leurs amis, ainsi que du clan protestant local.

A cette époque la situation générale en France, malmenée par la Révolution, les guerres Napoléoniennes et le désastre de Waterloo, les royautés chancelantes pour en arriver à la 2<sup>ème</sup> république qui disparaît en 1852, s'améliore grâce à l'évolution de l'économie, de l'industrie, sous l'impulsion de Napoléon III.

Antoine, âgé d'environ trente ans, entreprenant, sait profiter de tous les atouts dont il dispose ; il sait gagner la confiance de sa belle-famille comme il a su gagner celle de son frère aîné, de sa grand-mère au moment où ils s'étaient portés caution hypothécaire du remboursement de l'emprunt à Castan.

La cérémonie du mariage avec Isaure Nouguiet a lieu le 11 janvier 1851 à la mairie de Sommières. Signent comme témoins présents : Clémentine Rebuffat épouse de Jean Fenouillet, Isaac Fenouillet. A noter qu'Antoine a lui-même été témoin aux mariages de ses propres témoins.

La jeune épousée, Isaure est la fille de François, Louis Nouguiet et de Sophie Roux, aubergistes ; elle est la petite-fille de Jean Louis Nouguiet et Marie Cabanis et la petite nièce de Jeanne Nouguiet épouse Lombard. Ils avaient acheté en indivision l'« *Auberge du Dauphin* »<sup>45</sup> avec terres et dépendances pour la somme de 24 132F. Cette auberge était située rue E. Dumas (ancienne route d'Alais), juste après le CART actuel. Les vastes écuries de l'auberge servaient de relais

---

<sup>45</sup> L'*Auberge du Dauphin* ou *Relais du Dauphin* avait appartenu autrefois, dans les années 1700, à Mme de Pruneyron épouse du sieur Jacques d'Albenas ; en 1791 au sieur Puech, ancien notaire, puis à Louis Nouguiet (cadastre de 1822), enfin à André Fenouillet, négociant. Il en était propriétaire en 1900. En 1901, suite à une saisie immobilière de ses biens, elle est adjugée par décision du tribunal civil de 1<sup>ère</sup> instance de Nîmes à Jean Notte, maçon à Sommières et arrière-grand-père de notre collègue G Guiraudet.

pour les diligences reliant Montpellier à Nîmes ainsi que les Cévennes.

FABRIQUE DE LIMONADE GAZEUSE & EAU DE SEITZ

PHARMACIE FENOUILLET  
SOMMIERES  
(Gard)

*Mémoire de Médicaments Fournis*  
à Monsieur Maurice Père Sangnier - ville  
Sommierès, le 10 Août 1879

		9 Litres Lessive	"	90
1879	Janvier	16 Une fl. Extrait de Salsures	1	—
		Demi Boite pâte de gomme	—	75
		26 Une flacon Capsules de Guaiac	2	50
Fevrier	24	Une Boite Syphilis Sangueuse	—	75
Avril	17	Une Boite	2	—
Juillet	4	12 Li. Carbonate de Sode	1	20
	6	Demi Litre Vin de Chypre	2	—
		Total	11	10
		es. de poche	—	25
		Acquitté le 10 Août 1879		
		Fenouillet		

Facture de la pharmacie Fenouillet  
(Collection A. Jeanjean)

Isaure est aussi la nièce de Marie Nouguiet, épouse d'Etienne Finiel, orfèvre à Sommières, de Virginie Nouguiet épouse Bénézet, enfin d'Henriette Nouguiet épouse de César Arnaud négociant.

Le 19 juillet 1854 les jeunes époux Fenouillet ont une fille, Jeanne<sup>46</sup> qui épouse le 5 juillet 1878 un jeune et brillant procureur général à Montpellier, Morellet.

Antoine va rapidement être en relations d'affaires avec tous les membres de sa belle-famille. La pharmacie doit être prospère puisque le 1er juillet 1856 Antoine dit Léon achète une maison rue du Pont à l'oncle de sa femme, pour un prix de 4 500F converti en une rente annuelle de 450F. Il s'agirait probablement de la maison où se trouve la pharmacie ou d'une maison attenante.

Le 16 septembre 1856, trois mois après cette acquisition, la famille s'agrandit d'un nouvel enfant, François Clément René qui démarre bien ses études puisqu'il est reçu, comme élève de 4<sup>ème</sup> au Lycée, à un examen de grammaire de l'Académie de Montpellier. Il était, paraît-il, capable d'expliquer les textes, tant français que latins ou grecs, prescrits pour la classe de 4<sup>ème</sup>; il possédait une connaissance suffisante des trois grammaires classiques, de l'histoire romaine et de la géographie moderne.

Le 14 décembre 1860 naît Marcel Fenouillet<sup>47</sup> qui fera ses études de droit à Montpellier. Il semble qu'à la fin de celles-ci, au moment de son inscription au barreau de la ville, il habite chez sa sœur Jeanne, épouse du procureur Morellet. Peut-être lui confie-t-

---

<sup>46</sup> Grand tante de maître Marcel Fenouillet.

<sup>47</sup> Grand père de maître Marcel Fenouillet.



il les sentiments qu'il éprouve pour une jeune sommiéroise, habitant la rue Emilien Dumas, non loin de chez ses parents. Elle est spirituelle, très jolie, mais, hélas ... catholique.

Certes, elle appartient à une vieille famille très honorablement connue à Sommières<sup>48</sup>, mais dont la situation financière est moins brillante que celle de la famille Fenouillet. De plus, son père est le pharmacien catholique de la ville ; il s'occupe de sa pharmacie<sup>49</sup> en dilettante.

En 1862, Antoine dit Léon, acquiert par jugement d'adjudication du tribunal civil de Nîmes en date du 10 février, un lot de jardins à Sommières (10 ares 45 centiares de luzerne) pour la somme de 3 432,74F.

Le 30 janvier 1863, naît André Emile Louis, quatrième enfant et petit dernier. Il sera agriculteur et ne semble pas avoir fait des études particulières.

Les affaires de la pharmacie vont toujours bien. Et en 1886 Antoine achète à son beau-père Louis Nouguier qui, probablement, est sous le coup de poursuites judiciaires, une partie de ses biens. Henriette Nouguier, épouse de César Arnaud achète, elle aussi, le même jour, des biens à son père. Les deux actes sont passés chez Me Moutier, notaire à Sommières.

Antoine se rend propriétaire de la métairie (quartier de la « *Montade 2 ha 70* ») et d'une vigne à Villevieille pour un prix de 15 000F ; Henriette, sa belle-sœur, acquiert partie d'une maison quartier du faubourg du Bourguet comprenant : au rez-de-

---

<sup>48</sup> En 1852 un Auguste Bonnaure est conseiller municipal dans l'équipe Boisson. Le 3 février 1878 Camille Bonnaure est maire jusqu'au 8 août.

<sup>49</sup> La maison Bonnaure est située à l'angle de la Place du Bourguet et de la rue E. Dumas, où se trouvait le magasin de cycles. La famille Barbut y a été longtemps concierge.

chaussée une cuisine, une boutique, un vestibule et la cour où se trouve le puits ; au premier étage trois chambres et au deuxième, trois pièces. Prix : 6 000F. C'est donc Antoine qui achète le lot le plus cher.

Deux ans plus tard, en 1868, nouvelle opération financière : le 3 septembre, il se reconnaît débiteur par acte sous seing privé, de son beau-frère Finiel, alors veuf ; il s'engage à lui verser une rente de 23F, à compter du 23 octobre 1868 et « *la même somme les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et ainsi de suite les années suivantes* ». Il est précisé que sa dette sera définitivement éteinte le jour où interviendra le décès de Finiel. Cet acte est suivi d'un acte notarié reçu par Me Blanc, notaire à Sommières, en date du 5 septembre, dans lequel Finiel, oncle des époux Fenouillet, renonce au legs en usufruit que son épouse a constitué en sa faveur par testament olographe du 10 février 1866, enregistré le 24 avril 1868, ce au profit d'Isaure et de son mari.

Antoine dit Léon est maintenant une notabilité à Sommières, puisque dans ses délibérations du 7 avril 1870 et du 30 septembre 1871, il est désigné comme un des quarante-neuf habitants de Sommières les plus imposés. Le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 5 septembre 1870 indique qu'il est élu conseiller municipal ; il est encore réélu en 1873.

Le 25 août de cette année-là, il est déclaré par le tribunal civil de Montpellier adjudicataire de deux lots de terre à Boisseron qui appartiennent aux héritiers Milhaud : 3 300F et 5 075F. Mais ces terres sont occupées par une veuve Maurin qui justifie que son mari les a payées ; elle entend les conserver. Après une procédure de trois ans, il s'avère que la vente à Maurin

n'est pas transcrite. Par jugement du 10 janvier 1876, Antoine Fenouillet est déclaré seul propriétaire de ses lots de terre. Il semble qu'au moment de l'adjudication il n'y avait pas beaucoup d'acquéreurs et qu'Antoine fait une bonne affaire.

Antoine dit Léon avait espéré que son fils François Clément René poursuivrait avec succès des études de pharmacie ; mais par trois fois, en 1875, 1876, et 1878, il est ajourné. *« D'après la tradition orale et familiale, son père, en désespoir de cause et pour sanctionner son indocilité, l'aurait engagé comme mousse sur un bateau à Sète ; c'est là qu'il aurait pris des habitudes d'intempérance, puis se serait engagé dans l'armée où il aurait été envoyé en Indochine. Plus tard, après la mort de son père, il aurait vécu avec sa mère et comme il était beau parleur, il se louait aux candidats aux élections, pour battre l'estrade en leur faveur dans les villages et à Sommières. Il s'en suivait des libations telles qu'on le retrouvait quelquefois ivre mort dans la rue. Je n'ai connu son existence de manière précise que grâce à la généalogie, et son comportement, grâce à quelques vieux sommiérois que j'ai interrogés en 1962. »*<sup>50</sup>

Henriette Nouguier, veuve de César Arnaud, a certainement une affection toute particulière pour sa nièce Isaure et ses enfants. A son décès en novembre 1883, un testament olographe daté du 24 octobre 1880 révèle qu'elle donne et lègue à son frère une somme de 300F payable par ses quatre héritiers Louis, Léon, Louise et Isaure Nouguier, Mme Fenouillet ; à celle-ci le quart de ses biens présents et avenir, sa chaîne en or, son couvert en argent et deux petits couverts ; à Marcel son filleul, 2 000F ; son solitaire en diamant à Jeanne la fille aînée d'Isaure,

---

<sup>50</sup> Ainsi s'exprime Marcel Fenouillet.

le psaume avec les crochets en or ; à la fille de Jeanne, Elisa, un collier de perles fines ; à ses frères André et René un tour de chaîne plate, « *un sentiment en or avec des cheveux* » et un lien de serviette marqué **CA**, aux initiales de son mari.

En 1890, Marcel Fenouillet épouse enfin Marie Bonnaure<sup>51</sup> ; il a dû vaincre la résistance de ses parents, en particulier de sa mère. Grâce à l'appui de sa sœur Jeanne et de son mari procureur général, le mariage a lieu, mais ce ne fut pas chose facile. Les rapports entre les deux familles n'ont jamais été cordiaux, sauf entre Marie Bonnaure et Marcel d'une part, et Jeanne Fenouillet et son mari d'autre part. Mme M. Fenouillet m'a récemment indiqué que la cause définitive de la brouille a été la phrase prononcée par Isaure à la fin de la cérémonie du mariage : « *A partir de ce moment, je n'ai plus de fils.* » Les familles protestantes avaient des principes plutôt stricts...

En 1891, c'est au tour d'André Emile Louis, le plus jeune fils d'Antoine, de se marier avec Emilie Roux à Vergèze.

Le 24 mai 1896, Antoine dit Léon décède à Sommières à l'âge de soixante-seize ans ; Isaure en a soixante-cinq. Comme il est encore en pleine activité, il faut régler les affaires en cours. Le 9 novembre la pharmacie est vendue par un acte de maître Fermaud notaire à Sommières à Amédée Vallat pour le prix de 13 000F : 8 000F pour la marchandise, 2 000F pour les meubles, 3 000F pour l'achalandage, payé comptant. Antoine l'avait achetée 3 000F.

A la suite du décès de son mari, Isaure décide de procéder au partage de ses biens et de ceux de son époux. Suivant acte

---

<sup>51</sup> Maître Marcel Fenouillet a reconstitué toute la généalogie de la famille Bonnaure jusque vers les années 1520.

établi par Me Fermaud, ils sont relativement importants :

*« Une maison rue E Dumas (non loin de celle des Bonnaure)*

*Une terre au quartier d'Aigue Fresque*

*Une terre au quartier de l'Arnède*

*Une maison rue du Pont*

*Un magasin avec jardin faubourg du Pont*

*Une terre olivette avec vigne et mazet au quartier de la Montade et du Tromphe*

*2 terres à Boisseron*

*Le fonds de la pharmacie.*

*La succession est évaluée à 96 000F ».*

L'idée maîtresse qui préside au partage anticipé est qu'André, le cultivateur de la famille, doit se voir attribuer le maximum de terres ; à Jeanne et son mari, une somme équivalente à un prêt qui leur a été consenti de son vivant par Antoine, pour éteindre leur dette vis-à-vis de la succession et leur donner quelques créances sur des tiers ; à Marcel, la maison du Pont, un magasin avec jardin, des objets mobiliers et des créances sur des tiers.

Marcel, Jeanne et son mari doivent verser en contrepartie une rente viagère à Isaure et à René qui n'a pas de situation stable.

Ainsi, Antoine dit Léon, né sous Louis XVIII a vécu sous la Royauté chancelante, puis sous la 2<sup>ème</sup> République non moins chancelante, puis sous le second Empire sans subir le contrecoup de ces bouleversements dans une région aux vifs antagonismes politiques et religieux, en particulier entre catholiques et protestants. Gros travailleur et sommiérois de fraîche date, il a bien réussi sa vie professionnelle et a su profiter de toutes les

occasions pour réaliser de bonnes affaires.

Malheureusement son décès et le partage de la succession ont entraîné une certaine rupture au sein de la famille : d'une part Jeanne, Marcel et leurs époux ; d'autre part Isaure et ses deux enfants René et André.

### **Sources**

Documents communiqués par maître Marcel Fenouillet, avocat honoraire et Madame.

Renseignements G Guiraudet